Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 février 2022

Vu l'absence de quorum, la séance du Conseil Municipal du 08 février 2022 n'a pu se tenir. Par conséquent, en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle.

Etaient présents : Mmes et Mrs LAMOUREUX Vincent, RISBOURG Jean-Luc, MULET Xavier, LECLERCQ Nicolas, CHOPIN Christophe, ROY Josette
Absents excusés : Mr VIEVILLE Jean-Pierre et Mmes GOULARD Ludivine, DOUBLEMARD Annie, DUBREUCQ Geneviève, COULLE Katia.
Absents : Mmes LEMAIRE Brigitte, Mme PROISY Stéphanie
Mrs LEFEVRE Jean, GUILLON Constant
Mr MULET Xavier est élu secrétaire.

Ordre du jour : Délibérations à rattacher à la séance du 04 janvier 2022

- Demandes de subventions API et DETR pour le projet « Acquisition d'un tracteur et ses équipements »
- Demandes de subventions API et DETR pour le projet « Remplacement des menuiseries du bâtiment communal,43 rue du Gl De Gaulle »

Délibérations à prendre :

- Approbation d'un certificat administratif d'ouvertures de crédits au BP 2021 envoyés en sous-préfecture le 28/01/2022.
- Retrait de la délibération en date du 04/01/2022 ayant pour objet : Autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépens d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2021
- Autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2021
- Contrat de projet Jeunesse 2022 Association TAC-TIC Animation
- Tarification de la consommation d'électricité lors de la location de la S@ine.
- Synthèse des commissions
- Infos diverses
- Questions diverses

Lecture de l'ordre du jour.
Mr Vincent LAMOUREUX, Président de séance, pose la question de savoir si tous les membres du Conseil municipal ont bien reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 janvier 2022 et s'il y a des remarques.

Pas de remarque. Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 04 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations à rattacher à la séance du 04 janvier 2022

Demandes de subventions API et DETR pour le projet « Acquisition d'un tracteur et ses équipements »

Le Président indique que suite au vol du tracteur communal Mc Cormick, qui était en réparation dans les Ets Rocha d'HARLY, la commune envisage son remplacement. Afin de réduire au mieux cet investissement une demande de subvention API 25% (Aide Partenariat Investissement) et une demande de subvention DETR 20% (Dotation d'Equipement des territoires Ruraux) du coût HT d'achat (49 500.00€) ont étaient faites en urgence. Nous restons en attente d'éléments sur l'indemnisation de l'assurance des Ets ROCHA concernant ce sinistre. Une convention de mutualisation du matériel est à l'étude avec la commune de Chevennes, afin de nous aider dans notre demande d'aide DETR.

Objet : Demande de subvention API pour le projet « Acquisition d'un tracteur et ses équipements

Le Maire propose de solliciter du Département pour le projet « Acquisition d'un tracteur et ses équipements » une subvention au titre de l'API au taux de 25 % du montant hors taxes des travaux.

Le Maire présente le projet :

1 Objectif du Projet :

Achat d'un nouveau tracteur en remplacement d'un ancien matériel rencontrant une panne importante, celui-ci n'est pas économiquement réparable.

2 Description du Projet :

Ce matériel, nous permettant diverses utilisations tout au long de l'année au sein de notre commune, que ce soit le salage des routes, places et accès piéton, ou la tonte de certains espaces verts ou le balayage de caniveaux et autres surfaces, ou encore les travaux de chargement, ne peut malheureusement pas être partagé avec une autre collectivité puisque les besoins apparaissent trop souvent à la même période. Un nouveau tracteur est donc nécessaire pour remplacer ce matériel défectueux.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du projet HT : 49 500.00€ HT
Coût TTC du projet : 59 400.00€ TTC

Coût HT :	**49 500.00€**
API 25%	12 375.00€
DETR 20%	9 900.00€
Autofinancement :	27 225.00€

Le montant non subventionné sera pris en compte par le budget communal.

Planning du projet :

Début des travaux : Février 2022
Fin des travaux : Février 2022

Le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès du Département une subvention API pour le projet « Acquisition d'un tracteur et ses équipements ».

Objet : Demande de subvention DETR pour le projet « Acquisition d'un tracteur et ses équipements

Le Maire propose de solliciter de l'Etat pour le projet « Acquisition d'un tracteur et ses équipements » une subvention au titre de la DETR au taux de 20 % du montant hors taxes des travaux.

Le Maire présente le projet :

1 Objectif du Projet :

Achat d'un nouveau tracteur en remplacement d'un ancien matériel rencontrant une panne importante, celui-ci n'est pas économiquement réparable.

2 Description du Projet :

Ce matériel, nous permettant diverses utilisations tout au long de l'année au sein de notre commune, que ce soit le salage des routes, places et accès piéton, ou la tonte de certains espaces verts ou le balayage de caniveaux et autres surfaces, ou encore les travaux de chargement, ne peut malheureusement pas être partagé avec une autre collectivité puisque les besoins apparaissent trop souvent à la même période. Un nouveau tracteur est donc nécessaire pour remplacer ce matériel défectueux.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du projet HT : 49 500.00€ HT
Coût TTC du projet : 59 400.00€ TTC

Coût HT :	**49 500.00€**
DETR 20%	9 900.00€
API 25%	12 375.00€
Autofinancement :	27 225.00€

Le montant non subventionné sera pris en compte par le budget communal.

Planning du projet :

Début des travaux : Février 2022
Fin des travaux : Février 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention DETR pour le projet « Acquisition d'un tracteur et ses équipements »

Demande de subvention API pour le projet « Remplacement des menuiseries du bâtiment communal, 43 rue du Général De Gaulle

Le Président fait savoir que suite à la clôture des demandes de subventions en ligne, deux demandes de subventions ont été réalisées en urgence. Un dossier DETR à hauteur de 40 % du coût HT travaux (27 894.87€) pour le remplacement des menuiseries du bâtiment communal, maison des générations et un dossier API à hauteur de 25% du coût HT.

Objet : Demande de subvention API pour le projet « Remplacement des menuiseries du bâtiment communal, 43 rue du Général De Gaulle

Le Maire propose de solliciter du Département pour le projet « Remplacement des menuiseries du bâtiment communal, Maison des générations » une subvention au titre de l'API au taux de 25 % du montant hors taxes des travaux.

Le Maire présente le projet.
Dans le cadre des activités des jeunes (club ados, plan mercredi…) et des adultes (café des habitants, gymnastique douce, atelier mémoire, relais d'assistance maternelle…) la commune de Sains-Richaumont met à disposition au centre social TAC TIC Animations la salle communale « la maison des générations ».
Les menuiseries bois actuelles de cet immeuble sont équipées de simple vitrage.
Le projet consiste à remplacer ces menuiseries par des menuiseries PVC double vitrage moins énergivores.
Une étude sera lancée en 2022 sur le remplacement de la chaudière fuel actuelle qui alimente le chauffage de ce local.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du projet HT : 27 894.87€ HT
Coût TTC du projet : 33 473.84€ TTC

Coût HT :	**27 894.87€**
API 25%	6 973.72€
DETR 40%	11 157.95€
Autofinancement :	9 763.20€

Le montant non subventionné sera pris en compte par le budget communal.

Planning du projet :

Début des travaux : avril 2022
Fin des travaux : juin 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès du Département une subvention API pour le projet « Remplacement des menuiseries du bâtiment communal, Maison des générations » au taux de 25 % du montant hors taxes des travaux.

Objet : Demande de subvention DETR pour le projet « Remplacement des menuiseries du bâtiment communal, 43 rue du Général De Gaulle

Le Maire propose de solliciter de l'Etat pour le projet « Remplacement des menuiseries du bâtiment communal, Maison des générations » une subvention au titre de la DETR au taux de 40 % du montant hors taxes des travaux.
Le Maire présente le projet :
Dans le cadre des activités des jeunes (club ados, plan mercredi…) et des adultes (café des habitants, gymnastique douce, atelier mémoire, relais d'assistance maternelle…) la commune de Sains-Richaumont met à disposition au centre social TAC TIC Animations la salle communale « la maison des générations ».
Les menuiseries bois actuelles de cet immeuble sont équipées de simple vitrage.
Le projet consiste à remplacer ces menuiseries par des menuiseries PVC double vitrage moins énergivores.
Une étude sera lancée en 2022 sur le remplacement de la chaudière fuel actuelle qui alimente le chauffage de ce local.

PLAN DE FINANCEMENT

Coût du projet HT : 27 894.87€ HT
Coût TTC du projet : 33 473.84€ TTC

Coût HT :	**27 894.87€**
DETR 40%	11 157.95€

API 25% 6 973.72€
Autofinancement : 9 763.20€
Le montant non subventionné sera pris en compte par le budget communal.

Planning du projet :

Début des travaux : avril 2022
Fin des travaux : juin 2022

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter auprès de l'Etat une subvention DETR pour le projet « Remplacement des menuiseries du bâtiment communal, Maison des générations » au taux de 40 % du montant hors taxes des travaux.

Objet : Approbation d'un certificat administratif d'ouvertures de crédits au BP 2021 envoyés en sous-préfecture le 28/01/2022.

Mr LAMOUREUX, Président de séance indique que suite à la clôture des compte 2021 et à la demande la trésorerie d'Hirson, un certificat administratif d'ouvertures de crédits au BP 2021 a été envoyé en sous-préfecture le 28/01/2022.

ID : 002-210206439-20220127-202228013-BF reçu en Ss-Préfecture le 28/01/2022

Je soussigné, Jean-Pierre VIEVILLE, Maire de la commune de SAINS-RICHAUMONT, atteste qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits suivants au budget primitif 2021, de la façon suivante :

BP 2021- FONCTIONNEMENT DEPENSES	
COMPTES-CHAPITRES-OPERATIONS	MONTANTS
6531- INDEMNITES	1 172.65
Ligne 022 - DEPENSES IMPREVUES DE FONCTIONNEMENT	-1 172.65

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Objet : Retrait de la délibération en date du 04/01/2022 reçue en préfecture le 10 janvier 2022 n° ID : 002-210206439-20220104-20221001-DE, ayant pour objet : Autorisation du Conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2021

Suite aux remarques de la trésorerie, il est proposé le retrait de la délibération votée le 04 janvier 2022, concernant l'objet : Autorisation du Conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2021 reçue en préfecture le 10 janvier 2022 n° ID : 002-210206439-20220104-20221001-DE.

Le Conseil municipal à l'unanimité retire la délibération du 04/01/2022 ayant pour objet : Autorisation du Conseil Municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2021, reçue en préfecture le 10 janvier 2022 n° ID : 002-210206439-20220104-20221001-DE.

Objet : Autorisation du Conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au BP 2021

Cette délibération reste identique à celle voté le 04 janvier 2022 en ce qui concerne le quart des crédits ouverts au BP 2021, soit 122 812.50€ à répartir. A la demande de la Trésorerie d'Hirson il faut répartir cette somme sur les divers chapitres d'investissements en précisant les articles comptables et le programme de l'opération.

En application de l'article L1612.1 du code général des collectivités territoriales, avant le vote du budget, l'exécutif est en droit :

- De mettre en recouvrement les recettes de fonctionnement et d'investissement,
- D'engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent.
- De mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans les limites suivantes représentant un quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

BUDGET PRINCIPAL	CREDITS OUVERTS 2021	¼ DES CREDITS A REPARTIR	
D165	**350.00**	**100.00**	
D20 *2051 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES* *Prog. 485 Mission conseil*	**6 147.00**	*300.00* *300.00*	
D204 *2041582 BATIMENTS ET INSTALLATIONS OPNI*	**100 774.16**	**512.50** *512.50*	
D21 *2184 MOBILIER Prog. 495 Equipement et Matériel salle culturelle* *2188 AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES Prog. 495 Equipement et matériel salle culturelle*	**162 347.00**	**107 000.00** *17 081.00* *89 919.00*	
D23 *2313 CONSTRUCTION Prog. 411 Etude et réalisation d'une salle culturelle*	**221 631.84**	**15 000.00** *15 000.00*	
TOTAL	**491 250.00/4 =** **122 812.50€**	**122 812.50€**	

Objet : Contrat de projet Jeunesse 2022 Association TAC-TIC Animation

Le Président propose de signer le « Contrat de projet jeunesse 2022 » Mairie de Sains-Richaumont/TAC-TIC Animation.

Différents secteurs d'animation :

- Loisirs adolescents
- Initiatives et information des jeunes
- Réseau 12-25 ans

Objectifs pédagogiques de l'action :

- Favoriser l'accès des jeunes aux loisirs sportifs, culturels, aux vacances
- Amener les jeunes à l'autonomie, la prose de responsabilités dans un collectif
- Développer la citoyenneté, le respect et la socialisation.

Contribution : 6 650.00€ à verser à la signature de la convention.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote : pour 5, abstention 1, contre 0, à la majorité : Donne au Maire l'autorisation de signer la convention.

Objet : Tarification de la consommation d'électricité lors de la location de la S@ine.

Ce point sera vu lors de la prochaine réunion

Objet : déclassement du domaine public des petites surfaces communales

Monsieur LAMOUREUX, indique que dans le cadre du projet de plantation de haie en limite du chemin du noyer, une opération de bornage a été nécessaire pour une plantation de haie communale, cette opération de bornage a été réalisée de façon rectiligne en équilibrant les surfaces de terrain réparties de part et d'autre afin de retrouver les surfaces initiales de chaque propriétaire concerné (commune et riverain). Il est donc nécessaire de prononcer un déclassement du domaine public des petites surfaces communales qui ont permis l'échange au m² près avec les surfaces du domaine privé, pour rendre rectiligne l'implantation de la haie.

Il est proposé au Conseil municipal :

De prononcer le déclassement des petites surfaces communales du domaine public nécessaire pour rendre rectiligne la plantation de haie au chemin du Noyer en limite de la parcelle ZM83.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte le déclassement des petites surfaces communales du domaine public nécessaire pour rendre rectiligne la plantation de haie au chemin du Noyer en limite de la parcelle ZM83.

- **Synthèse des commissions :**

Commission Culturelle et des fêtes : Mr Vincent LAMOUREUX donne connaissance de la programmation à venir sur SAINS-RICHAUMONT concernant la saison culturelle et les activités jusqu'à fin mars.

Commission des travaux : Mr Jean-Luc RISBOURG fait un petit compte rendu sur la dernière réunion de la commission.

- **Infos diverses**

Lecture d'un courrier de demande d'organiser un vin d'honneur de mariage sur la place des bleuets de France à RICHAUMONT. Il est donné un accord favorable à titre gracieux, un point sera fait sur la sécurité des abords.

Petit point sur l'emplacement friterie place des Prêlets., suite à la fermeture régulière de la friterie, il sera rédigé un courrier pour demander de restituer l'emplacement.

Béguinage : projet de constitution d'une commission, à voir pour organiser d'une réunion avec COP LOGIVAM afin d'étudier le projet de la future salle commune d'activités.

Terrain rue St Marcel : la commune a fait une proposition d'achat, nous restons en attente d'une réponse.

- **Question diverse :**

Mr Christophe CHOPIN demande si la commune peut prétendre à l'aide du chantier d'insertion. Mr LAMOUREUX lui répond, que les petites communes sont prioritaires pour des menus travaux.